

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAR/ASP
DEPUIS LA SIXIEME REUNION DES POINTS FOC AUX NATIONAUX
POUR LES ASP
(juin 2003 - avril 2005)**

INTRODUCTION

Le présent rapport a été élaboré par le CAR/ASP dans le but d'informer les Points Focaux Nationaux pour les ASP, lors de leur Septième Réunion (Séville, 31 mai - 3 juin 2005), sur les activités menées par le CAR/ASP depuis la Sixième Réunion. Ce rapport couvre la période de juin 2003 à avril 2005. En plus des informations sur les activités menées par le CAR/ASP, ce document inclut les recommandations devant être proposées aux prochaines Réunions des Points Focaux du PAM et des Parties contractantes pour le prochain exercice biennal (ces recommandations figurent en grisé dans des encadrés).

Les principales activités sont décrites dans les chapitres 1, 2 et 3. Les activités à caractère transversal (gestion des données, transfert des connaissances) peuvent apparaître dans l'ensemble du rapport ou sont décrites plus en détail dans les chapitres 4 et 5.

1. MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION

1.1. Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Suivant les recommandations des Parties pour la mise en application des actions liées au document d'experts préparé pour le CAR/ASP lors de la précédente période biennale, les efforts se sont focalisés sur les activités de base nécessaires (en raison des restrictions budgétaires par rapport aux coûts des actions proposées) qui y sont décrites et dans lesquelles le CAR/ASP pourrait jouer un rôle de catalyseur : développement des compétences par la formation d'experts nationaux et identification d'habitats appropriés dans les zones où la connaissance de l'état de conservation de l'espèce est encore peu étendue, c'est à dire : Algérie, Chypre, Libye, Maroc, Syrie.

Dans le cadre du projet MedMPA, une étude de la côte syrienne basée sur une étude préliminaire effectuée en 2002 (depuis la frontière nord jusqu'à Latakieh) a été entreprise en vue de localiser d'éventuels habitats favorables aux phoques moines. Seulement une caverne très proche de la frontière, appropriée comme lieu de repos, a été considérée adéquate pour le phoque moine, bien qu'une étroite partie de la zone prospectée n'a pas pu être examinée en raison des règlements du trafic maritime. De toute façon, les données recueillies pendant la mission ainsi qu'une étude effectuée par l'Institut Supérieur de la Recherche Marine Syrien ont démontré la présence sporadique du phoque moine, probablement des individus dispersés provenant de la zone turque toute proche qui est connue pour avoir une population résidente de phoque moine.

Le CAR/ASP a effectué une expédition au Nord du Maroc avec une équipe locale pour la former en matière de surveillance des populations de phoques moines et pour évaluer leur état ainsi que leurs habitats, dans le secteur situé entre le parc national d'Al Hoceima et le Cap de l'Eau, zone historique de répartition de phoques au nord du Maroc. Des grottes de reproduction bien préservées ont été identifiées dans le parc et dans le secteur encore vierge du Cap des Trois Fourches. L'activité a été coordonnée avec un projet ICRAM-IFAW dans le but de rassembler des informations et pour sensibiliser les gens du pays tout en formant ladite équipe locale dans le même secteur à des dates différentes. Une affiche sur le phoque moine conçue par l'ICRAM et imprimée en arabe par le CAR/ASP, a été distribuée pendant les deux missions. Une version trilingue de plus grande taille (Anglais/Français/Arabe) a également été produite.

La présence actuelle des phoques moines à Chypre (zone occidentale) a été confirmée suite à des travaux effectués sur le terrain en automne 2003, par une équipe CAR/ASP-Université d'Alicante, en collaboration avec les autorités locales et l'équipe du projet MedMPA. Une expédition semblable à celle conçue pour le Maroc est en phase de préparation pour la région d'Akamas, à Chypre, à la fin de l'été 2005 en collaboration avec les autorités chypriotes.

Après qu'une mission terrestre effectuée sur le terrain au printemps 2002 ait identifié la présence du phoque moine méditerranéen dans la région côtière de Cyrénaïque en Libye, un MoU avec les autorités libyennes (EGA Libye) et l'Institut italien ICRAM a défini des activités supplémentaires pour la protection du phoque moine le long des côtes libyennes pour l'actuel exercice biennal. Une mission de formation en Libye est prévue pour le printemps 2005, dans le but de commencer une enquête sur le terrain début juillet 2005 avec la collaboration du Centre de Recherche Biologique Marine de Tajoura, afin d'identifier les habitats de repos et de reproduction pour l'espèce et de fixer les besoins de la conservation future de ces secteurs.

La collaboration avec les autorités algériennes par la nomination d'un consultant est projetée pour le deuxième semestre 2005, pour mettre à jour les connaissances de l'espèce dans le secteur.

En ce qui concerne le statut général et les futures chances pour la survie de l'espèce, un rapport sur l'état de conservation du phoque moine (UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.3) visant à déterminer scientifiquement les risques d'extinction de l'espèce dans la région méditerranéenne a été préparé. Dans ce but, une analyse de viabilité de la population et de l'habitat a été entreprise sur l'ensemble de la population restant dans la région. Les résultats montrent que dans la situation actuelle, cette espèce s'éteindra dans quelques décennies si l'on ne prend pas des mesures concrètes concernant la pêche et les habitats.

Comme nous le savons, les Parties à la Convention de Barcelone avaient inclus parmi leurs objectifs prioritaires à réaliser pour 1995, la protection du phoque moine méditerranéen (Gênes, 9-13 septembre 1985). La population du phoque moine méditerranéen a diminué rapidement et de façon drastique tout au long des quelques 20 années qui se sont écoulées depuis lors. Davantage de coopération internationale est nécessaire pour aborder la question. Une réunion au plus haut niveau avait été recommandée aux Parties lors de la dernière réunion du PFN pour aborder la

question mais, à la date de la préparation de ce rapport, aucun pays n'a proposé l'organisation d'un tel événement.

A l'appui d'une coopération internationale accrue concernant les espèces en voie de disparition, le Plan d'Action pour la Méditerranée stipule que des liens devraient être noués avec d'autres organismes responsables de plans d'action traitant d'une ou de plusieurs espèces mentionnées en Annexe II du Protocole, relatif aux ASP et à la diversité biologique, afin de renforcer la coopération et d'éviter la duplication des efforts.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Prendre note des recommandations du groupe de travail restreint formé lors de la 7^{ème} Réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP et indiquant le point de vue des Points Focaux Nationaux pour les ASP sur la situation du phoque moine en Méditerranée et sur les actions jugées nécessaires pour pallier le déclin de l'espèce.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Continuer les prospections de terrain pour identifier la présence de groupes isolés.
- Envisager, pour les groupes qui seraient éventuellement découverts, de promouvoir des actions de conservation similaires à celles menées pour les colonies atlantiques de cette espèce.

1.2. Mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Les activités du CAR/ASP ont principalement porté, durant la période couverte par le présent rapport, sur les sujets suivants :

- (I) l'accroissement de la connaissance scientifique sur certains aspects de la biologie des tortues marines, en particulier, la dynamique des populations méditerranéennes et la nidification ;
- (II) la diffusion de l'information, la sensibilisation et la formation, par la publication de documents techniques et de vulgarisation, et par l'organisation de sessions de formation ;
- (III) la coopération et l'échange d'expériences à travers la participation ou l'organisation de conférences et d'ateliers de travail.

L'accroissement de la connaissance scientifique

A la demande de la Tunisie, le CAR/ASP a apporté son soutien à l'étude scientifique, démarrée en 1996 afin de mener des activités de surveillance, de gestion et de recherche sur les îles Kuriates en 2003 et 2004.

Suite à la demande de la Tunisie et de la Libye, le CAR/ASP a soutenu un programme de suivi de la migration des tortues marines par transmetteur satellite en collaboration avec la station zoologique de Naples, en mars 2005. En Tunisie, le programme a comporté des activités de sensibilisation des pêcheurs et des reportages diffusés à la télévision tunisienne. En Libye, le programme a inclus un petit atelier d'information et de sensibilisation des acteurs concernés par la conservation des tortues marines.

Un réseau d'échouage des tortues, équipé d'un mécanisme permettant de signaler rapidement les animaux échoués vivants, malades, blessés ou morts (service téléphonique 24 heures sur 24) a été mis en place en Tunisie suite à un MoU conclu avec l'INSTM. Des groupes d'intervention pour les animaux échoués ont été mis en place dans quatre sous-régions différentes couvrant tout le littoral tunisien, avec des procédures standardisées d'alerte et de collecte des données. Le réseau collabore avec le Centre de secours des Tortues marines de Monastir pour le transport de tortues vivantes localisées par les équipes d'intervention. Il établira sous peu un service d'autopsie des animaux morts qui sera tenu par un personnel qualifié. Les échantillons de tissus prélevés seront mis à la disposition des deux banques méditerranéennes de tissus existantes (Barcelone et Padoue).

Afin de s'attaquer aux points clés de la conservation de ces reptiles, identifiés par la première Conférence Méditerranéenne sur les Tortues Marines, l'appui à la recherche scientifique a été concentré sur la génétique, pour connaître la taille et la structure des populations. Des études préliminaires ont été effectuées pour aborder l'impact de la pêche sur en différentes zones géographiques, afin d'identifier les habitats en danger. La coopération avec l'Université de Barcelone a donné des résultats importants pour la conservation (UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.21).

Des marqueurs aussi bien nucléaires que mitochondriaux ont été appliqués à l'analyse des tortues caouannes méditerranéennes ; on a trouvé une structuration génétique dans les sites de ponte de la Méditerranée orientale. Des haplotypes spécifiques ont été trouvés en Grèce et en Israël. En outre, quelques femelles faisant leurs nids sur les plages turques portaient un haplotype que l'on n'a retrouvé nulle part ailleurs dans la zone méditerranéenne, bien qu'on l'ait précédemment signalé sur des plages de nidification atlantiques. Ainsi, les sous-populations de la zone méditerranéenne orientale ne peuvent pas être considérées comme une unité de gestion unique.

L'analyse de l'ADN mitochondrial a indiqué une structuration génétique marquée dans la zone méditerranéenne occidentale, révélant ainsi que les zones d'alimentation de la côte nord-africaine et des îles Gimnésies (Majorque, Minorque) sont habités principalement par des tortues des populations atlantiques, tandis que les zones d'alimentation au large de la côte européenne du bassin occidental et du bassin oriental sont habitées principalement par des tortues des plages de nidification

méditerranéennes orientales. Des tortues de toutes les plages de nidification de la zone méditerranéenne orientale considérée, ont été trouvées dans les zones d'alimentation au large de la côte européenne de la zone méditerranéenne occidentale. En conclusion, on pense que les zones d'alimentation au large de l'île de Lampedusa et des îles Pitiüses (petites Baléares) sont habitées par des spécimens des deux origines. Cette structuration s'explique par la configuration des courants marins de surface et des masses d'eau. Puisque les zones d'alimentation au large de la côte européenne de la Méditerranée occidentale et celles de la Méditerranée orientale, comportent presque entièrement des individus des sites de reproduction de la zone méditerranéenne orientale, fortement mis en danger, les plans de conservation devraient intervenir en priorité, pour réduire la mortalité provoquée par la capture accidentelle lors des opérations de pêche, dans ces secteurs.

La diffusion de l'information, la sensibilisation et la formation

Le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires d'Israël (4), d'Albanie (1), de Tunisie (1) et de Malte (1) à la session de formation sur la conservation des tortues marines qui a eu lieu à la station de Lara, Chypre. Cette initiative a été menée à bien grâce à la coopération de la Cyprus Wildlife Society et au soutien du Département de la Pêche et de la Recherche Marine (DFMR - Chypre). Ces sessions de formation, d'une durée d'une dizaine de jours, ont été organisées pendant les étés 2003 et 2004, et seront reconduites en 2005.

Une journée d'information et de sensibilisation sur la conservation des tortues marines a été organisée en Tunisie le 29 juillet 2004. Lors de cette manifestation le «Manuel des pêcheurs pour la manipulation des tortues marines» en version arabe a été présenté et distribué aux pêcheurs.

Puisque la réduction de la mortalité chez les tortues marines nécessite la collaboration volontaire des pêcheurs, il est essentiel de leur fournir le matériel et les outils appropriés de sensibilisation. Dans ce contexte, CAR/ASP a traduit en espagnol, le « Manuel des pêcheurs pour la manipulation des tortues marines » et le Manuel pour les Instructeurs, afin d'en faciliter l'utilisation par les grandes communautés de pêcheurs hispanophones, en Espagne et dans certaines régions de l'Afrique du Nord.

Suite à la demande des Parties contractantes, le « manuel des pêcheurs » a aussi été traduit et adapté en d'autres langues:

- en turc, présenté lors du Premier symposium national sur les tortues marines et diffusé en Turquie.
- en grec et diffusé avec la collaboration de MEDASSET en Grèce. Vu le succès du document, le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire a imprimé et diffusé près de 5000 exemplaires supplémentaires.
- en croate et en maltais.

Le CAR/ASP a publié les documents suivants (qui sont disponibles en téléchargeant sur le site Internet du CAR/ASP à l'adresse suivante : www.rac-spa.org) :

- Lignes directrices pour l'établissement des législations et des réglementations relatives à la conservation et à la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats en versions anglaise et française,
- Lignes directrices pour améliorer l'implication des centres de soin pour les tortues marines en version anglaise.

Une affiche offerte gracieusement par l'ICRAM (Italie) a été imprimée en version trilingue (arabe, anglais, français).

Conformément aux recommandations faites à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a entamé des contacts avec le Centre de coopération pour la méditerranée de l'IUCN (Malaga), afin de lancer le site Internet sur la conservation des tortues marines en Méditerranée, en partenariat avec le groupe des spécialistes des tortues marines de la région méditerranéenne. La mise en place du site est prévue pour le deuxième semestre 2005.

La coopération et l'échange d'expériences

Le CAR/ASP a participé à l'atelier espagnol sur la standardisation du marquage scientifique des tortues marines (Malaga, du 31 mars au 1^{ier} avril 2004) au cours duquel ont été abordées des questions importantes au sujet des populations marquées en mer, dans la zone méditerranéenne.

Parmi les décisions les plus importantes figurent les points suivants :

Les tortues n'atteignant pas la taille de 20 centimètres ne seront pas marquées ;
Il a été convenu d'employer des marqueurs en titane du Ministère de l'Environnement Espagnol, placés dans les membres antérieurs, et de placer des puces électroniques hypodermiques dans le cou (certains documents scientifiques recommandent de poser la puce dans le muscle en cas de tortues à la peau très fine ; cette suggestion sera examinée plus en détail pour le marquage des petites tortues). L'utilisation de marqueurs en plastique est à éviter en Méditerranée, parce qu'ils peuvent s'enchevêtrer dans les filets et ont une durée de vie limitée ;
Il a été recommandé que les marqueurs portent toujours l'adresse du pays de marquage.

Suite à une proposition de la part de CAR/ASP, un seul établissement - la Société Herpétologique Espagnole - a été chargé d'attribuer les permis d'aptitude au marquage qui sont émis par le Ministère de l'Environnement. Les participants ont souligné le besoin de prendre en compte la côte atlantique adjacente dans une future base de données méditerranéenne développée par le CAR/ASP pour permettre de recueillir des données sur les mouvements des tortues entre la Méditerranée et l'Océan atlantique.

Le CAR/ASP a tenu compte des décisions ci-dessus mentionnées pour l'atelier méditerranéen sur le marquage qui a eu lieu en Turquie les 2 et 3 mai 2005.

Conformément aux recommandations faites à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a organisé un atelier sur la standardisation du marquage et la centralisation de l'information dans la région méditerranéenne. Pour profiter de la présence des experts méditerranéens, l'atelier a été organisé juste

avant la deuxième conférence sur les tortues marines (Antalya, Turquie, 2-3 mai 2005). Les résultats sont présentés comme document d'information sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.5.

Suite au succès de la première conférence méditerranéenne sur les tortues marines, le CAR/ASP a organisé, conjointement avec les Secrétariats de la Convention de Bonn et de la Convention de Berne, la deuxième Conférence Méditerranéenne sur les Tortues Marines (Antalya, Turquie, 4-7 mai 2005). Le Gouvernement Turc, par le biais du Ministère de l'environnement et des forêts et de WWF Turquie, a fourni la logistique nécessaire à l'organisation de la Conférence. Des participants, aussi bien de la région méditerranéenne que d'autres régions, ont pris part aux travaux de la Conférence. Les recommandations de la conférence figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.4.

Conformément aux actions prioritaires du PAS BIO, le CAR/ASP a décidé d'adresser la question de l'impact de la pêche sur les tortues marines comme un problème qui affecte la biodiversité marine et côtière en général (toutes espèces confondues) et non pas isolément dans le cadre du Plan d'Action. Ce travail sera réalisé en partenariat avec la FAO/CGPM.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Prendre note des recommandations issues de la deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines.
- Prendre note des résultats du workshop sur la standardisation du marquage et la centralisation de l'information, et promouvoir les programmes de marquage conformément aux normes établies.
- Utiliser la base de données de sea.turtle.org pour centraliser les informations provenant des différents programmes de marquage méditerranéen.
- Assurer une protection légale des sites de nidification connus et qui ne sont pas encore soumis à un régime de protection.
- Rendre effective l'interdiction des activités d'observation des tortues dans les aires de reproduction en mer.
- Promouvoir l'utilisation des hameçons arrondis pour réduire les prises accidentelles.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Evaluer la situation de *Dermochelys coriacea* et *Trionyx triunguis* en Méditerranée et présenter un rapport sur l'état de ces deux espèces de tortues à la huitième réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

- Renforcer les programmes d'étude de la dynamique des populations et des migrations pour *Caretta caretta* et *Chelonia mydas*.
- Promouvoir des études sur l'évaluation des interactions entre la pêche et les tortues marines et appuyer la promotion de l'utilisation des hameçons arrondis, pour réduire les prises accidentelles.

1.3 Mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation des cétacés en Mer Méditerranée

Les actions entreprises dans le domaine de la conservation des cétacés concernent principalement :

- l'amélioration sur la connaissance de l'état des espèces et les actions pour tirer profit des cas d'animaux échoués, afin de mieux connaître les problèmes de conservation des cétacés et les solutions envisageables.
- l'optimisation de la coordination avec le Secrétariat d'ACCOBAMS par l'harmonisation, dans la mesure du possible, des recommandations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec les besoins de l'Accord ;

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en application :

Accroissement de la connaissance

Afin de disposer d'une base permettant de clarifier et d'établir le vrai niveau de compétition entre les cétacés méditerranéens et l'exploitation commerciale des ressources méditerranéennes par la pêche, un contrat a été conclu avec un expert de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Montpellier (France), pour dresser un rapport sur l'exploitation des chaînes trophiques marines de la Méditerranée par les populations des cétacés et son empiètement avec la pêche ciblée. L'étude comprend une analyse exhaustive du régime alimentaire de l'espèce dominante dans la région, ainsi qu'un sujet sur l'ingestion de débris marins (UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.17)

Afin de combler les lacunes sur les espèces de cétacés prioritaires en mer Egée (zone qui s'avère importante pour ces animaux en Méditerranée), le CAR/ASP a accordé son appui à l'organisation locale ARION, pour identifier les secteurs les plus critiques avec la mise à jour des données sur les espèces menacées tel que le dauphin commun et le grand dauphin au nord de la mer Égée, et s'assurer plus particulièrement si le marsouin commun, devenu rare, habite toujours ce secteur de la Méditerranée. L'organisation analysera les facteurs de mortalité affectant ces espèces comme connaissance de base nécessaire à leur conservation. En outre, elle nouera des contacts avec les communautés de pêcheurs du Nord de la mer Egée et avec les autorités nationales concernées, afin de promouvoir la conservation des mammifères marins, au moyen d'arrangements économiques alternatifs, comme par exemple l'organisation d'excursions touristiques en bateau de pêche.

Un soutien a été octroyé à l'organisation Tethys qui, en collaboration avec des institutions locales, plusieurs universités (Thessalonique, Padoue, Barcelone, Vancouver) et des O.N.G. concernées par la conservation des cétacés, mène les actions suivantes :

- Les données sur la communauté de dauphins de la lagune d'Amvrakikos recueillies depuis 2003 seront analysées et les résultats feront l'objet d'un rapport. Ce travail fournira les premières informations sur la taille de la communauté locale des dauphins, l'utilisation individuelle de l'habitat, les mouvements, l'organisation sociale, la biologie reproductrice et les besoins en connaissances de base pour s'attaquer à leur conservation. Le travail de photo-identification permettra une évaluation fiable de la taille de la communauté des grands dauphins,
- Les preuves de déprédation et de destruction dues aux engins de pêche – impliquant également les exploitations de pisciculture - seront évaluées en 2005 par des observations sur le terrain et des entretiens avec les pêcheurs. Des données sur le régime et le comportement alimentaire contribueront également à la recherche sur les interactions écologiques entre les dauphins et la pêche locale,
- Des échantillons de tissus seront convenablement stockés et envoyés aux banques méditerranéennes de tissus pour permettre l'évaluation des niveaux de pollution et l'état de santé.

Une expertise du CAR/ASP et/ou un soutien économique pour le développement des Plans d'Action Nationaux pour la Conservation des Cétacés ainsi que des réseaux d'échouage de cétacés, ont été mis à la disposition de plusieurs pays riverains. La réponse était mitigée, mais le soutien du CAR/ASP a été accepté par la Tunisie et la Libye. D'autres pays ont commencé l'élaboration de tels réseaux grâce à l'appui d'ACCOBAMS. Pour le cas de la Libye, mise à part l'élaboration du premier Plan d'Action Cétacé pour le pays, le travail objet du soutien, comprenait l'identification des moyens disponibles et des besoins à satisfaire pour le développement du réseau national d'échouage des cétacés. La Tunisie a mis en place un réseau d'échouage réparti sur quatre secteurs couvrant la totalité des côtes du pays.

Comme cela a été le cas pour les éditions précédentes, le CAR/ASP a soutenu la Cinquième Conférence Européenne sur les Mammifères Marins : Biologie et Conservation, organisée par l'Université Internationale Menendez Pelayo et l'Université de Valence, du 13 au 17 septembre 2004. En plus de cette démarche, le CAR/ASP a offert des bourses d'études à trois étudiants méditerranéens pour assister au rassemblement. Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'IUCN, a contribué à la prise en charge des frais de voyage. Finalement, seulement un des trois bénéficiaires a pu assister à la Conférence.

La Base de Données Méditerranéenne sur l'échouage des Cétacés (MEDACES), établie à l'Université de Valence (Espagne) dans le cadre d'un accord avec le CAR/ASP, continue de recevoir le soutien du Ministère de l'Environnement Espagnol.

Le site Web de MEDACES en langue anglaise a été traduit également en français. La procédure pour entrer sur MEDACES a été révisée et finalisée par plusieurs spécialistes d'ACCOBAMS et du CAR/ASP. Une fois les corrections et les suggestions incluses, la procédure a été rendue accessible sur la page Web de MEDACES : <http://medaces.uv.es>

L'entrée de données des pays riverains a été encouragée par le CAR/ASP et l'incorporation de données de la Grèce, de la Turquie et de la Tunisie se poursuivent. Le lieu du module SIG de MEDACES avec l'Atlas Dynamique des Zones Côtières et Marines Méditerranéennes Protégées était à sa phase finale à l'heure d'éditer ce rapport. Ce raccordement permettra l'incorporation des données spatiales sur les cétacés avec des données biologiques et anthropiques rassemblées dans MedGIS.

Un élargissement de la couverture MEDACES au secteur d'ACCOBAMS est encouragé dans le cadre de la collaboration CAR/ASP - ACCOBAMS, en attendant un accord concret entre le Secrétariat d'ACCOBAMS et le Ministère de l'Environnement Espagnol.

Les lignes directrices pour le développement de réseaux nationaux sur les échouages de cétacés présentées lors de la dernière réunion des PFN ont été imprimées et distribuées, en collaboration avec ACCOBAMS.

Collaboration avec ACCOBAMS

Le document exhaustif sur l'observation des cétacés, élaboré par le CAR/ASP tout au long de l'exercice biennal précédent a été mis en harmonie pour être inclus comme annexe des lignes directrices d'observation des cétacés, finalisées par ACCOBAMS et conjointement éditées.

Le CAR/ASP a contribué à la 2^{ème} Réunion du Comité Scientifique d'ACCOBAMS (Istanbul, du 18 au 23 novembre 2003) en fournissant une assistance au secrétariat et a participé également à la 2^{ème} réunion des Parties contractantes à ACCOBAMS en tant qu'Unité de Coordination sous-régionale pour la Méditerranée (Palma de Mallorca, du 9 au 12 novembre 2004).

Une réunion internationale sur la conservation des cétacés a été organisée à Tajoura (Libye), en collaboration avec le Secrétariat d'ACCOBAMS et l'Autorité Générale Environnementale (EGA) de Libye, afin de développer les travaux de conservation des cétacés dans ce pays. La réunion comprenait un atelier de formation sur le prélèvement tissulaire chez les cétacés et un autre sur la création et la coordination des banques de tissus. Nous soulignons, ici, l'appui logistique et économique très généreux de l'EGA pour la réussite de l'événement.

Un CD-ROM sur les banques de tissus de mammifères marins a été édité par le Secrétariat du CAR/ASP et le Secrétariat d'ACCOBAMS et distribué au cours de la réunion internationale tenue en Libye. Le CD-ROM est un outil de formation, et comprend 11 films, des centaines d'images et des documents imprimables.

Le CAR/ASP a contribué à l'organisation d'un atelier pour la préparation du projet «Evaluation et réduction de la Capture Accidentelle de Cétacés dans la Région d'ACCOBAMS ». Dans ce cadre, le Secrétariat d'ACCOBAMS a engagé un consultant pour travailler sur l'élaboration de la proposition. Une réunion de coordination pour développer davantage les objectifs et les activités du document proposé, a été tenue à Rome, les 29 et 30 avril 2004, avec des contributions du CAR/ASP et d'ACCOBAMS.

Un atelier scientifique sur les dispositifs acoustiques perturbateurs a été tenu à Rome le 28 juin 2004, avec des contributions du CAR/ASP et d'ACCOBAMS. Des experts ont assisté à l'atelier afin de discuter du développement des protocoles concernant l'utilisation de ces instruments dans la région objet de l'Accord (qui couvre également toute la Méditerranée). La réunion s'est basée sur les conclusions et les recommandations de l'atelier de l'ICRAM relatives aux problèmes des conflits entre les dauphins et les pêcheurs de la côte méditerranéenne (du 4 au 5 mai 2001).

En ce qui concerne les populations méditerranéennes du rorqual commun, le CAR/ASP recommande l'organisation, au cours de l'année 2005, d'une réunion concernant plusieurs pays pour élaborer un programme d'identification et de protection des zones d'alimentation, en haute mer et dans les eaux territoriales au sud de la Méditerranée, en collaboration avec l'ICRAM.

Une affiche sur les cétacés gracieusement offerte par l'ICRAM (Italie) a été imprimée en version trilingue (arabe, anglais, français).

Un kit éducatif sur les cétacés est préparé par le Secrétariat d'ACCOBAMS. La traduction en arabe de ce matériel éducatif sera assurée par le CAR/ASP dès sa mise à disposition.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Adhérer à l'Accord ACCOBAMS quand cela n'est pas déjà le cas.
- Promouvoir la création et l'extension d'aires marines et côtières protégées spécifiquement pour les cétacés.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Collaborer avec le Secrétariat d'ACCOBAMS et la FAO/CGPM pour évaluer l'impact des activités de pêches sur les populations de cétacés et à assister les Parties à réduire les interactions négatives entre la pêche et les cétacés.
- Appuyer les pays qui ne sont pas Parties à ACCOBAMS pour les aider à adhérer à cet Accord.

1.4 Mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

Cartographie et surveillance

Le CAR/ASP a, pendant la période couverte par le présent rapport, orienté ses activités vers une assistance en matière de cartographie et de surveillance des herbiers de posidonies, aux pays qui l'ont demandé.

A cet effet, le CAR/ASP, en collaboration avec l'Equipe Ecosystème Littoraux de l'Université de Corse, a assisté la Grèce pour mener une étude de cartographie des herbiers de posidonies dans le Parc National de Zakynthos (voir le détail au paragraphe 4.1). Le CAR/ASP a également appuyé la mise en place d'un réseau de surveillance des posidonies le long du littoral de Zarzis (Sud tunisien).

En plus de ce qui a été décrit au précédent paragraphe, des experts locaux albanais ont bénéficié de conseils techniques et scientifiques sur la cartographie des herbiers de posidonies. L'Albanie est en train de mettre en œuvre un projet financé par le FEM/micro-projets, qui consiste en plusieurs plongées d'exploration dans les principaux ports albanais. Une cartographie pilote des herbiers de posidonies de la baie de Saranda et de la région de Durres a été effectuée, dans le cadre de ce programme. Le CAR/ASP a prodigué des conseils techniques et scientifiques sur les modalités et méthodologies de ce type de cartographie. Ce projet a été déployé avec la collaboration de l'Université de Pise.

Afin d'aider les pays méditerranéens à se conformer aux objectifs du Plan d'action et notamment à l'objectif leur recommandant de cartographier les herbiers et toutes autres formations végétales significatives pour le milieu marin, le CAR/ASP a élaboré des lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de cartographie des herbiers de posidonies.

En outre, Le CAR/ASP a signé une convention inter-partenaire rassemblant en tout huit organismes partenaires de Méditerranée occidentale pour la mise en œuvre d'un projet sur « la mise en cohérence, développement, harmonisation et validation de méthodes d'évaluation de la qualité du milieu littoral par le suivi de l'herbier de *Posidonia oceanica* » dont l'Ifremer (France) est le chef de file. Dans le cadre de ce projet, le CAR/ASP participera aux activités de formation et d'information et notamment à l'organisation du séminaire de clôture du projet qui aura pour but de restituer les produits finaux et de promouvoir les résultats du projet. Ce projet est soumis à un appel à propositions dans le cadre du Programme Interreg IIIB MEDOCC. Le démarrage du projet, d'une durée totale de 36 mois, dépend des résultats de l'appel à projets qui seront connus fin mai 2005.

Coopération, échange d'expériences et formation

Le CAR/ASP a organisé avec la collaboration des Associés au Plan d'Action et avec un appui particulier du Centre National Grec pour la Recherche Marine (NCRM), le Deuxième Symposium Méditerranéen sur la Végétation Marine. Ce symposium a eu lieu dans les locaux du NCRM à Athènes les 12 et 13 décembre 2003. Le

symposium a enregistré la participation de plus de 65 scientifiques de 14 pays méditerranéens. Les actes du symposium sont en cours d'édition et comporteront une quarantaine de publications scientifiques. Les principaux thèmes du symposium étaient les suivants: (i) Inventaire des espèces et des communautés, (ii) Impacts anthropiques sur la végétation marine méditerranéenne et (iii) Cartographie de la végétation marine. En outre, trois tables rondes ont été tenues en marge du symposium et ont débattu de thèmes variés : (i) le phytobenthos comme élément pour l'évaluation de la qualité écologique, (ii) la standardisation des techniques de cartographie et (iii) l'élaboration d'outils taxonomiques pour la végétation marine méditerranéenne.

Dans le cadre du renforcement des capacités prévu par le Plan d'Action, un atelier de formation sur les techniques de cartographie des herbiers de posidonies a été organisé à Vibo Valentia (Italie) du 28 septembre au 5 octobre 2003 (voir point 5.2. relatif aux activités de formation).

Evaluation du Plan d'Action

Conformément à la recommandation des parties contractantes, le CAR/ASP a mené une étude d'évaluation pour permettre aux Points Focaux nationaux d'examiner l'état de réalisation des actions prévues par le calendrier d'exécution du plan d'action et pour faire les recommandations nécessaires concernant la suite à donner (révision du calendrier d'exécution, adoption d'un nouveau calendrier à partir de 2007). Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action est présenté sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.268/6.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Adopter le nouveau calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée actualisé à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action.
- Prendre les mesures nécessaires afin de mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat à :

- Cartographier et réaliser des inventaires des herbiers et des formations végétales marines pouvant être considérées comme monuments naturels.
- Assister les pays qui ont déjà initié des activités sur les herbiers à mettre en place des réseaux de surveillance.

1.5 Mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée

Suite aux recommandations des Parties contractantes, les activités suivantes concernant des actions à entreprendre ou à soutenir par le Secrétariat dans le cadre de Plan d'Action ont été entreprises :

- Établissement d'un réseau et d'un annuaire des collaborateurs

Une liste régionale de scientifiques et d'établissements liés à la recherche et à la conservation des élastomobranches en Méditerranée a été préparée. La liste sera rendue disponible sous format électronique pour faciliter sa mise à jour, étant donné le dynamisme nécessaire lié à une telle information.

- Une aide pour la définition des protocoles pour (I) surveiller les prises et les mises au rebut de la pêche commerciale par espèce et (II) recueillir des données sur des espèces rarement observées, en danger et protégées

Les protocoles ont été préparés en version anglaise pour les mettre à la disposition des flottes de pêche de la mer Méditerranée. D'autres versions seront préparées lorsqu'un consensus scientifique sera atteint, au cours du colloque prévu pour le deuxième semestre 2005.

- Contribution aux campagnes d'information et à la publication de matériel d'édition destiné à sensibiliser le public

Une affiche sur les élastomobranches menacés, leurs problèmes et les solutions potentielles a été préparée et sera imprimée en deux versions trilingues avant la fin de l'année. Une fiche d'identification des différentes espèces d'élastomobranches concernées a été établie et des entretiens sont en cours avec la FAO pour élaborer des cartes imprimées imperméables pour les pêcheurs et les plongeurs. Un ensemble de dessins coloriés d'élastomobranches a été préparé et le copyright pour usage multiple est assuré, pour la préparation du futur matériel de sensibilisation. La gracieuse collaboration de la FAO a permis l'utilisation d'un ensemble de dessins à joindre à la fin du plan d'action imprimé et montrant les espèces présentes en Méditerranée.

- La création de lignes directrices pour réduire la présence des espèces sensibles dans les prises accidentelles et leur remise à l'eau, préparées et éditées dans les langues appropriées,

Les lignes directrices sont en cours d'élaboration et seront fin prêtes avant l'été 2005.

- Le soutien pour l'établissement ou la contribution des bases de données centralisées

Une base de données existante qui enregistre les prises, les espèces, les flottes opérationnelles, l'effort se rapportant à ces captures, les prises rares, etc., a été identifiée et ses possibilités ont été étudiées. Le Secrétariat négocie actuellement la préparation d'un module simplifié à employer seulement pour les élastomobranches.

- L'organisation d'un colloque sur les poissons chondrichthyens méditerranéens

L'organisation d'un colloque est prévu au cours du deuxième semestre 2005. Le but est de créer un réseau de collaborateurs pour mettre en application le plan d'action, pour discuter et trouver un terrain d'entente avec la Communauté Scientifique Méditerranéenne concernant l'adéquation des protocoles proposés par le CAR/ASP et pour travailler à l'utilisation de la base de données mise en place. Une révision de l'état de conservation des chondrichthyens méditerranéens et un inventaire des habitats critiques (en cours de préparation par le Secrétariat), seront également discutés pendant le colloque.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Œuvrer pour la mise en application des mesures figurant dans le Plan d'Action dans les délais prévus par le calendrier de mise en œuvre .

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à:

Œuvrer pour la mise en application des mesures suivantes figurant dans le Plan d'Action, dans les délais prévus par le calendrier :

- Préparer les directives pour l'observation des chondrichthyens,
- Favoriser le renforcement des mesures légales visant à mettre en place des systèmes pour l'application de contrôle des pêches dans les eaux internationales.

1.6 Mise en œuvre du Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

Dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier d'exécution du Plan d'action tel qu'adopté par les Parties contractantes, le CAR/ASP a démarré les actions suivantes :

- La préparation d'un répertoire d'organisations nationales et internationales et d'experts s'occupant des espèces d'oiseaux menacées et/ou en danger en Méditerranée.
- L'organisation du premier symposium Méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux présentes dans l'annexe II du Protocole ASP/DB en collaboration avec MEDMARAVIS et SEO/BirdLife International. Le symposium aura lieu en novembre 2005.

Afin de combler les lacunes de connaissances sur les espèces menacées et/ou en danger dans certains pays méditerranéens, deux prospections de terrain ont été menées sur les côtes et les zones humides de la Libye et de l'Albanie, respectivement du 2 au 18 janvier 2005 et du 24 janvier 2005 au 4 février 2005.

Ces prospections avaient notamment pour buts de :

1. Contribuer à la mise en œuvre des dispositions prévues par le Plan d'action pour la conservation des espèces listées en Annexe II et l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA),
2. Enquêter sur le statut du Courlis à bec grêle en Libye et en Albanie,
3. Recenser les oiseaux d'eau hivernant en Libye et en Albanie,
4. Recommander des mesures de conservation pour les sites visités,
5. Renforcer les capacités ornithologiques nationales par la création ou la promotion de Centres ornithologiques nationaux.

Ces missions ont été effectuées dans le cadre de deux Mémoires de Collaboration tripartites entre le CAR/ASP, l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'EGA « Environmental General Authority » en ce qui concerne la Libye, et le Ministère de l'Environnement pour l'Albanie.

En ce qui concerne la mise en œuvre des autres actions prévues pour l'année 2005, en particulier la mise en place d'un réseau régional pour suivre les populations et la distribution des espèces d'oiseaux menacées en Méditerranée et l'élaboration de lignes directrices pour le suivi et de plans de gestion, le CAR/ASP a fait appel à l'expertise du SEO/BirdLife dans le cadre d'un Mémoire de collaboration.

Le CAR/ASP a aussi contribué à l'organisation du 11^{ème} Congrès Panafricain d'ornithologie « Oiseaux sans frontières - lien entre hommes et habitats » ainsi qu'à l'atelier de travail sur les flamants roses, qui se sont déroulés du 20 au 26 novembre 2004, à Djerba, Tunisie. Le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux a été présenté au cours de ces deux manifestations.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

Prendre les mesures nécessaires afin de mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action, en particulier :

- Assurer des procédures pour la protection légale des espèces
- Etablir des programmes de recherche pour combler les lacunes de connaissances concernant les espèces menacées.
- Etablir des plans d'action nationaux et mettre en œuvre ceux qui existent.
- Identifier, cartographier et protéger les aires importantes pour les oiseaux, en mer.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- S'appuyer davantage sur BirdLife-International et les autres organisations internationales compétentes pour la mise en œuvre du Plan d'Action sur la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II au protocole ASP.
- Préparer un rapport sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Plan d'action.

1.7 Mise en œuvre du Plan d'Action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée

Dans le cadre de ce Plan d'action, le CAR/ASP a démarré la mise en œuvre des dispositions régionales.

Le CAR/ASP a notamment travaillé sur les directives et les étapes nécessaires pour l'élaboration d'un projet régional sur le fouling, les eaux et sédiments de ballast. Dans ce cadre, le CAR/ASP a entrepris des missions au niveau de l'OMI et du REMPEC afin de discuter des dispositions appliquées à l'heure actuelle au niveau national dans les pays méditerranéens.

Le CAR/ASP travaille sur l'élaboration de matériel éducatif et de sensibilisation qui sera diffusé dans le cadre de la promotion des programmes nationaux des pays méditerranéens. Ce matériel éducatif et de sensibilisation vise à sensibiliser le grand public et des groupes cibles, y compris les décideurs, quant aux risques associés à l'introduction d'espèces non-indigènes marines en Méditerranée.

Le CAR/ASP envisage d'organiser au cours du deuxième semestre 2005 un atelier de travail régional sur les espèces non-indigènes en Méditerranée. Cet atelier regroupera des scientifiques méditerranéens expérimentés qui auront pour mission d'examiner les données disponibles en Mer Méditerranée, d'identifier les lacunes les plus importantes aux niveaux taxonomique et géographique et de proposer un programme pour les combler. L'atelier de travail comprendra aussi une session vouée à examiner les différents vecteurs d'introduction d'espèces non-indigènes et à proposer d'éventuelles mesures de prévention. Cet atelier examinera également des projets de "Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introductions d'espèces non-indigènes et des espèces marines envahissantes en Mer Méditerranée" et de "Guide pour l'analyse et la gestion des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non-indigènes". Le Secrétariat de la CDB ainsi que d'autres organisations inter-gouvernementales pertinentes prendront part à cet atelier de travail.

Le CAR/ASP a également lancé le travail sur les termes de référence et les directives nécessaires pour l'instauration d'un mécanisme régional pour la collecte, la compilation et la diffusion de l'information sur les espèces non-indigènes envahissantes. Ce mécanisme devrait être harmonisé avec le Centre d'Echange

Méditerranéen en cours de développement par le CAR/ASP, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Ledit mécanisme régional comprendra notamment :

- des procédures pour la notification de la détection en Mer Méditerranée d'espèces marines non-indigènes,
- une base de données sur les espèces marines envahissantes (taxonomie, écologie, écosystèmes ou espèces affectés, moyens de lutte, spécialistes, etc.),
- des systèmes de diffusion de l'information sur les impacts dus aux introductions d'espèces et sur les approches de prévention, de gestion et d'évaluation des risques.
- une procédure pour la diffusion rapide de l'information sur les nouvelles introductions d'espèces,
- des liens de coopération et d'échange avec les principales initiatives mondiales ou régionales pertinentes.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Prendre les mesures nécessaires afin de mener à bien les actions prévues au niveau national par le Plan d'Action conformément à son calendrier de mise en œuvre.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat à :

- Réaliser les actions prévues par le Plan d'Action conformément à son calendrier de mise en œuvre.
- Préparer le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action à soumettre à la huitième réunion des points focaux nationaux pour les ASP.
- Assister les pays à réaliser les actions prévues dans le cadre du Plan d'Action au niveau national.

2. ASSISTANCE AUX PAYS EN MATIERE DE SELECTION, D'ETABLISSEMENT ET DE GESTION D'AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

2.1 Mise en œuvre du Projet Régional pour le Développement d'Aires Protégées Marines et Côtières dans la Région Méditerranéenne (Projet MedMPA)

Les activités du CAR/ASP dans le domaine du développement et de la gestion des aires protégées ont été principalement consacrées, pendant la période couverte par le présent rapport, à la poursuite de la mise en œuvre du Projet Régional pour le Développement d'Aires Protégées Marines et Côtières dans la Région Méditerranéenne (MedMPA). En effet, la Commission Européenne et le CAR/ASP qui avaient initialement signé un contrat pour une durée de 30 mois, ont dû, en raison de quelques difficultés rencontrées lors de l'exécution du projet, prolonger cette période de six mois supplémentaires, afin de permettre à ce dernier d'atteindre ses objectifs. Le projet MedMPA qui avait donc démarré le 1^{er} février 2002, s'est achevé le 31 janvier 2005. Les pays concernés sont : l'Algérie, Chypre, Israël, Malte, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.

Les partenaires du CAR/ASP dans la mise en œuvre de ce Projet sont :

- Instituto Centrale per la Ricerca scientifica e tecnologica Applicata al Mare (ICRAM), Italie
- Unidad de Biología Marina (UBM) de l'Instituto Universitario del Agua y de las Ciencias Ambientales, Université d'Alicante, Espagne
- Atelier Technique des Espaces naturels (ATEN), France.

Les principales activités menées dans le cadre de ce Projet sont les suivantes :

Elaboration de plans de gestion pour les aires marines

Cette activité concerne l'élaboration de plans de gestion des aires marines suivantes :

- Le Parc National d'Al Hoceima (Maroc)
- L'aire protégée entre Rdum Majjiesa et Ras ir-Raheb (Malte)
- Le Parc National de Zembra et Zembretta (Tunisie)
- La Réserve Naturelle de Rosh Haniqra (Israël)
- L'aire protégée entre Oum Toyour et Ras El Bassit (Syrie)
- Le Parc National d'El Kala (Algérie).

Les équipes qui ont travaillé sur les divers sites du projet sont généralement constituées d'experts des partenaires du Projet, de consultants nationaux, du personnel national des autorités concernées, de consultants internationaux et du personnel du CAR/ASP.

- Elaboration de plan de gestion pour l'aire marine du Parc National d'Al Hoceima (Maroc)

Dans le but d'élaborer ce plan de gestion, une mission préliminaire a été effectuée au Maroc du 27 mai au 2 juin 2002, afin d'établir le contact avec les autorités concernées et de faire les préparatifs nécessaires pour les prospections de terrain.

Deux principales missions de terrain ont, ensuite eu lieu : la première s'est déroulée du 3 au 21 septembre 2002 et la deuxième du 1^{er} au 12 juillet 2003. Une mission de terrain complémentaire pour l'étude des habitats de phoque moine a eu lieu du 4 au 14 octobre 2004. Ces prospections de terrain ainsi qu'une étude socio-économique de la zone du parc ont permis l'élaboration d'un plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima.

Un plan de gestion provisoire a été validé lors d'une réunion de présentation et de concertation qui a réuni tous les acteurs et les corps socio-professionnels concernés. Cette réunion publique a eu lieu le 14 juillet 2004 à Al Hoceima. La version finale de ce plan de gestion a été élaborée sur la base des discussions et commentaires recueillis lors du processus de concertation.

Suite à cela et afin de pouvoir initier la mise en œuvre du plan de gestion, une étude sur la promotion de l'accès du public, l'information et l'éducation environnementale dans le parc a été élaborée ainsi que l'esquisse pour des posters et une brochure présentant les éléments phares du parc ont été élaborés.

- Elaboration de plan de gestion pour l'aire marine de l'aire protégée entre Rdm Majjiesa et Ras ir-Raheb (Malte)

L'élaboration du plan de gestion pour la zone marine entre Rdm Majjiesa et Ras ir-Raheb s'est basée sur l'étude de terrain et les recommandations issus du projet PAC Malte. Suite à une mission préliminaire de prise de contact (16-20 juin 2002), l'équipe du projet s'est directement consacrée à la rédaction du plan de gestion provisoire, après avoir collecté quelques informations supplémentaires et finalisé la cartographie et le plan de zonage de l'aire.

Ce plan de gestion provisoire a été discuté lors d'une réunion de présentation et de concertation qui eu lieu à Malte les 16 et 17 mars 2004. Cette concertation publique en présence de tous les acteurs concernés a permis de finaliser le plan de gestion.

Comme action d'initiation de la mise en œuvre du plan de gestion, le CAR/ASP a fourni son assistance aux autorités maltaises pour entreprendre des actions de sensibilisation comme l'édition d'un dépliant et d'un CD-Rom pour la promotion de l'aire protégée et le tournage d'une vidéo promotionnelle de l'aire protégée. Le projet a également fourni son aide pour financer du matériel de signalisation à terre (panneaux de signalisation) et en mer (bouées de mouillage).

- Elaboration de plan de gestion pour la partie marine du Parc National de Zembra et Zembretta (Tunisie)

Suite à la traditionnelle mission préliminaire de prise de contact entre les différents intervenants et de préparation pour le travail de terrain (10-15 juin 2002), deux missions de prospection marine ont eu lieu dans le Parc National de Zembra et Zembretta : la première a eu lieu du 11 au 20 octobre 2002 et la seconde du 19 au 26 juin 2003.

Se basant sur le plan de zonage élaboré suite aux prospections de terrain et à l'étude socio-économique, un plan de gestion provisoire a été élaboré. Ce plan de

gestion a fait l'objet d'une concertation publique qui a eu lieu à Tunis le 30 mars 2004.

En tant qu'action d'initiation à la mise en œuvre du plan de gestion, une étude sur la promotion de l'accès du public, l'information et l'éducation environnementale dans le parc a été élaborée ainsi que l'esquisse pour des posters et une brochure présentant les éléments phares du parc ont été élaborés.

- Elaboration de plan de gestion pour la partie marine de la Réserve Naturelle de Rosh Haniqra (Israël)

Suite à la mission préliminaire en Israël du 11 au 15 juillet 2003, deux missions de terrain ont eu lieu dans la réserve naturelle de Rosh Haniqra : la première s'est déroulée du 28 février au 8 mars 2004 et la deuxième du 16 au 23 octobre 2004.

Les résultats de ces prospections de terrain couplés aux résultats d'une enquête socio-économique ont permis d'élaborer un plan de gestion provisoire. Cette version provisoire a fait l'objet d'une réunion de présentation et de concertation pour aboutir enfin au plan de gestion de la partie marine de la réserve marine de Rosh Haniqra.

En tant qu'activité initiant la mise en œuvre du plan de gestion, le projet a aussi travaillé sur une stratégie de promotion d'accès du public à la réserve, ainsi que sur les esquisses de posters et de brochures.

- Elaboration de plan de gestion de la partie marine de l'aire protégée entre Oum Toyour et Ras El Bassit (Syrie)

La mission de terrain ayant eu lieu du 9 au 13 septembre 2002 a permis de décider d'étendre cette activité qui était initialement planifiée pour l'aire de Oum Toyour uniquement à celle de Ras El Bassit. En effet les prospections préliminaires ont jugé qu'Oum Toyour bénéficie effectivement d'une grande richesse avifaunistique et que par contre le côté de la baie de Ras El Bassit se caractérise par une plus grande richesse des fonds sous-marins. Pour cela, une autre mission de terrain a eu lieu du 1^{er} au 11 août 2003.

Sur la base de ces prospections et considérant que la réserve naturelle d'Oum Toyour ne possède pas d'organe de gestion, il n'a pas été considéré nécessaire d'élaborer un plan de gestion classique, mais d'établir des recommandations détaillées pour la gestion des aires marines d'Oum Toyour et Ras El Bassit.

- Elaboration de plan de gestion pour la partie marine du Parc National d'El Kala (Algérie)

Suite à une mission préliminaire de prise de contact au niveau du Parc National d'El Kala (6-12 octobre 2003), trois missions de prospection marine ont eu lieu (19-22 décembre 2003 ; 8-18 juillet 2004 et du 31 juillet - 4 août 2004).

Se basant sur ces prospections de terrain et sur une étude socio-économique de la région d'El Kala, un plan de gestion de l'aire marine du Parc National d'El Kala a été

élaboré en concertation avec les instances algériennes concernées et en étroite collaboration avec des experts nationaux algériens.

Outre le plan de gestion, une stratégie de promotion d'accès du public, d'information et de sensibilisation, ainsi que des esquisses pour des posters, une brochure promotionnelle et un dépliant pour le Parc ont été élaborés dans le cadre du projet.

Elaboration de Plans nationaux pour le développement d'aires marines protégées

Cette activité concerne deux pays: Chypre et la Syrie. Elle a pour but de mener des missions de terrain sur les littoraux de Chypre et de la Syrie en vue d'identifier les sites marins d'intérêt pour la conservation qui seront ensuite proposés comme aires spécialement protégées dans le cadre d'un Plan national.

- Elaboration de Plan national pour le Développement d'aires marines protégées sur les côtes chypriotes

Afin de prendre contact avec les autorités nationales concernées et d'établir le planning et les préparatifs nécessaires pour les missions de terrain, une mission préliminaire a eu lieu du 2 au 7 juillet 2002.

Suite à cela, trois missions de terrain se sont déroulées le long des côtes chypriotes : la première s'est déployée du 16 novembre au 1^{er} décembre 2002, la deuxième, du 26 octobre au 2 novembre 2003 et la troisième, du 15 au 19 mai 2004.

Ces prospections de terrain ont notamment intéressé trois sites des côtes chypriotes : Cavo Greko, Moullia et Akamas.

Les résultats des études scientifiques couplés à une étude socio-économique intéressant les trois sites concernés ont permis en étroite collaboration entre l'équipe du projet et les autorités chypriotes d'aboutir à un plan national pour la promotion et le développement d'aires protégées marines sur les côtes chypriotes.

- Elaboration de Plan national pour le Développement d'aires marines protégées sur les côtes syriennes

Afin de pouvoir élaborer le plan national pour le développement d'aires protégées marines et côtières le long des côtes syriennes, une mission préliminaire s'est déroulée en Syrie du 9 au 13 septembre 2002, ainsi que trois autres missions de prospection de terrain (1-4 octobre 2002 ; 8-15 novembre 2002 et 1-18 août 2003).

L'élaboration du plan national pour les aires marines protégées s'est faite en concertation avec les divers organes concernés au niveau national et grâce au concours d'un panel de consultants nationaux syriens.

Elaboration de lignes directrices et d'outils techniques

L'un des principaux objectifs du Projet est la production d'outils techniques nécessaires en Méditerranée et servant à aider les gestionnaires et les autorités responsables des aires protégées à mieux conserver les sites naturels et les espèces. Les deux outils techniques prévus par le projet ont été élaborés pendant la période couverte par le présent rapport :

- Les lignes directrices pour l'établissement et l'aménagement des Aires Spécialement Protégées : Ces lignes directrices sont la concrétisation d'une recommandation du nouveau Protocole ASP. Ils ont traité des divers aspects suivants : (i) rôle des aires protégées dans la conservation de l'environnement marin, (ii) Implication des acteurs concernés dans la planification et la gestion des aires marines protégées, (iii) Promotion, gestion et contrôle des visiteurs des aires protégées marines et côtières et (iv) le suivi dans les aires marines protégées
- Le guide pratique sur les espèces nécessitant une attention particulière dans la zone côtière méditerranéenne (identification, gestion des populations et des habitats, suivi) : Ce guide n'est autre qu'un ensemble de fiches descriptives et illustrées de toutes les espèces figurant dans les Annexes II et III au Protocole ASP.

Il est prévu que ces deux outils soient édités prochainement et largement diffusés à toutes les instances concernées dans les pays méditerranéens.

2.2 Assistance aux pays pour le développement des ASPIM

Suite à une demande de l'Algérie, le CAR/ASP a fourni son appui technique à travers le recrutement d'un consultant pour l'élaboration des dossiers de présentation de quatre sites algériens pour inscription sur la liste des ASPIM.

Appui aux demandes d'inscription de certaines ASPIM en tant qu'AMPS formulées par les Parties

Afin d'aider les Parties concernées à formuler leurs demandes d'inscription de certaines ASPIM en tant qu'AMPS (Aires Marines Particulièrement Sensibles) auprès de l'Organisation Internationale Maritime (OMI), le CAR/ASP a lancé une étude pour évaluer l'éligibilité des ASPIM existantes pour être inscrites en tant que AMPS. Cette première phase visant à faire une évaluation préliminaire se fait en étroite liaison avec l'OMI. Elle sera suivie par une seconde phase consistant à soumettre les dossiers de candidature des ASPIM (qui auraient été jugés éligibles lors de la première phase en cours) pour inscription en tant qu'AMPS.

Une note d'information sur le processus d'inscription des ASPIM en tant que AMPS, résultat de cette consultation, est présentée comme document d'information UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.8.

Proposition de nouvelles inscriptions sur la Liste des ASPIM

Le CAR/ASP a reçu du PFN algérien pour les ASP les rapports de présentation des sites proposés pour inclusion sur la liste des ASPIM, suivants:

- Réserve marine des Bancs des Kabyles ;
- La réserve marine du Cap de Garde ;
- Les îles Habibas ;
- L'île de Rachgoun ;

Le CAR/ASP a en outre reçu de l'Italie le rapport de présentation du site de Portofino, proposé pour inclusion sur la liste des ASPIM.

Les rapports de présentation figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.232/7.

2.3 Echange et diffusion de l'information

Relance du Réseau MedPAN

Le CAR/ASP collabore avec WWF France, organisme délégué par le Parc National de Port-Cros (Secrétariat exécutif du Réseau) et ayant la responsabilité opérationnelle du Réseau MedPAN (Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en mer Méditerranée), à la relance de ce réseau. Un Mémoire de Coopération avec WWF France a été établi. La relance du réseau MedPAN a été recommandée par les Parties contractantes en 1999 et le CAR/ASP assure la fonction du Secrétariat général du réseau.

Grâce à un financement communautaire (INTERREG III), le réseau MedPAN est à nouveau fonctionnel depuis janvier 2005. Ce financement lui permettra de fonctionner en mode projet sur les trois prochaines années (jusqu'à fin 2007).

Elaboration du Répertoire des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée

Le CAR/ASP en collaboration avec le WWF France a compilé un répertoire des gestionnaires des aires marines protégées de la Méditerranée. La phase de compilation est suivie par une phase de validation, toujours en cours. La mise en ligne de ce répertoire sur le site web du CAR/ASP permettra une mise en réseau de ces gestionnaires et favorisera leurs échanges.

Une version plus élaborée de ce répertoire, incluant des fiches descriptives par aire protégée, est en cours de finalisation.

Elaboration de documents techniques

Un document sur les aires marines spécialement protégées et le droit international a été préparé en collaboration avec l'Université de Nantes. Le document synthétise

toute l'information disponible se rapportant au sujet. Il est un outil utile aux pays voulant développer davantage des plans de conservation des zones en mer. Le document est disponible en version électronique et imprimée. (UNEP (DEC)/MED WG.268/Inf.16).

Un document sur les principes économiques de la gestion des zones protégées est en cours de préparation. Il est assez souple pour s'adapter aux différents contextes des pays méditerranéens. Cet outil est conçu comme un guide à l'usage des gestionnaires, pour les aider à optimiser les questions économiques concernant les aires marines protégées.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Invite les Parties à :

- Inscrire sur la liste des ASPIM les sites proposés par la réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Invite le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Elaborer un programme de travail sur le développement des aires protégées portant sur la période 2006-2011 et visant à assister les pays de la région à développer avant 2012 un réseau représentatif d'aires marines protégées, conformément aux recommandations du sommet de Johannesburg.
- Collaborer avec l'UICN pour la préparation d'un rapport d'évaluation des sites inscrits sur la liste des ASPIM.

3. PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES CÔTES (PAC)

PAC Algérie

Pour mener à bien cette activité, deux équipes ont été sélectionnées et ont travaillé en étroite collaboration sur la partie marine et côtière de la zone du PAC. Des études d'inventaire et de diagnostic ont été menées afin de proposer des scénarios de protection. Deux zones pilotes ont été choisies pour développer des plans de gestions préliminaires (aire marine de Chenoua et réserve marine de Reghaia). Deux films documentaires de 26 minutes chacun ont été élaborés afin de présenter les sites pilotes. La conférence de clôture est prévue pour le deuxième semestre 2005.

PAC Liban

A la suite de l'Atelier de démarrage, les autorités nationales concernées ont identifié l'ONG Amwaj el Biaa comme partenaire du CAR/ASP à la mise en œuvre de l'activité PAC « Aire de conservation marine ». Le démarrage de l'activité a pris du retard par rapport au planning d'origine.

L'activité avait pour objectif :

- d'inventorier les biotopes marins en utilisant les outils d'inventaires élaborés dans le cadre du PAM,
- de faire une évaluation de la situation de la zone,
- de proposer des mesures de gestion pour deux sites pilotes (Damour et Naqoura).

Des prospections de terrain ont été menées en vue de collecter des informations sur la zone et en particulier sur les habitats et les espèces prioritaires. Des actions de sensibilisation et de concertation avec les communautés locales sont menées afin de proposer les zones côtières de Damour et de Naqoura comme Aires protégées.

PAC Slovénie

L'activité que le CAR/ASP a développée dans le cadre du PAC Slovénie vise à améliorer la connaissance et par conséquent la conservation de la biodiversité marine et côtière de la zone concernée, en mettant en place une base de données sur les types d'habitat. L'activité est mise en œuvre en étroite collaboration avec l'Institut pour la Conservation de la Nature slovène (Institute of the Republic of Slovenia for Nature conservation) et l'Institut Géodésique slovène (Geodesy Institute of Slovenia).

La mise en place d'une base de données sur les types d'habitats sera menée en deux phases :

- Première phase : prise de photos aériennes de la partie côtière et infralittorale de la zone d'étude et préparation des orthophotos numériques,
- Deuxième phase : vérité terrain et préparation des cartes des types d'habitats.

PAC Chypre

Suite à l'organisation de l'atelier de lancement, le CAR/ASP soutiendra les autorités nationales concernées afin d'inclure les questions se rapportant à la préservation de la biodiversité dans la zone côtière dans le cadre du projet développé par PAP/RAC. L'activité doit commencer dans les mois à venir.

4. ACTIVITES LIEES AU TRAITEMENT ET A LA GESTION DES DONNEES RELATIVES A LA BIODIVERSITE

4.1. Collecte et gestion des données

Les activités du CAR/ASP dans ce domaine se sont focalisées sur : (I) l'élaboration et la finalisation d'outils techniques pour les inventaires, et (II) la collecte d'informations scientifiques et techniques sur les habitats et les espèces dans les sites d'intérêt pour la conservation. Les activités suivantes ont été menées au cours de la période couverte par le présent rapport.

Suite aux recommandations des Parties contractantes, le CAR/ASP a intégré la « Liste de Référence des types d'habitats côtiers (terrestres et zones humides) pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation » dans le Formulaire Standard des Données (FSD). La liste constitue l'appendice F dudit document. Le FSD complet est disponible en téléchargement sur le site web du CAR/ASP en version française et anglaise à l'adresse suivante : www.rac-spa.org.

Conformément aux recommandations des Parties contractantes, le CAR/ASP a lancé l'informatisation du FSD. L'application qui est en cours de développement et de test comporte :

- Un module de saisie : le module comprend des formulaires de saisie pour les 8 parties du FSD. Ce module valide l'information avant de la sauvegarder dans la base de données. Lors de l'opération de saisie, il est prévu une assistance (utilisation du manuel d'interprétation des habitats marins et des habitats terrestres).
- Un module de recherche compatible avec le module de saisie. Les résultats sont sous format de rapport compatible avec le FSD, de cartes et de tables statistiques.
- Un module de recherche et de centralisation de l'information collectée à l'échelle nationale et régionale.
- Un module d'import/export avec le logiciel Emeraude/Natura 2000 et le logiciel MedWet.

La version finale est prévue pour la fin de 2005. Cette version sera diffusée auprès des PFN pour test et commentaires.

Dans le but d'aider les pays méditerranéens à inventorier les habitats marins en utilisant le FSD, le CAR/ASP a traduit en anglais le manuel d'interprétation des habitats marins. Une version informatisée de ce manuel est disponible sur un CD-ROM contenant tous les outils techniques développés par le CAR/ASP pour les inventaires.

Afin de tester la liste de classification, le CAR/ASP a appuyé trois études de cas en Tunisie, en Turquie et en Espagne avec pour objectif de comparer les systèmes de classification du CAR/ASP et de MedWet. Ces études ont montré :

- une complémentarité entre les deux types de classification et de description des habitats : la classification CAR/ASP permet de couvrir la zone côtière non

humide et paraît plus explicite quant à la description des habitats et des espèces.

- la nécessité de maintenir les deux classifications pour les habitats terrestres côtiers et de développer les interfaces d'identification, d'échanges et de comparaisons entre les différentes classifications. La classification MedWet reste plus stricte en se référant au paramètre eau. Ainsi, selon la spécificité hydrologique, géomorphologique, floristique et faunistique, l'une ou l'autre des classifications sera mieux adaptée.
- les deux types de classification peuvent être conduits de façon complémentaire mais la classification élaborée par le CAR/ASP, semble être mieux adaptée aux inventaires.

A la suite de la demande exprimée par la Grèce, le CAR/ASP a appuyé une étude de cas sur les herbiers de posidonies du Parc National Marin de Zakynthos en utilisant le Formulaire Standard des Données (FSD). Cette action a permis de réaliser (i) la cartographie des principaux peuplements et types de fonds de la baie de Laganas, en optimisant le document NATURA 2000, (ii) la caractérisation des herbiers à *Posidonia oceanica* à travers leur vitalité et leur réponse aux phénomènes d'anthropisation, (iii) la mise en place d'un système de surveillance. Cette étude de cas a permis de former trois gestionnaires du Parc National de Zakynthos.

Dans le cadre de l'harmonisation du système d'inventaire utilisant le FSD avec les systèmes Natura 2000, Emeraude et Medwet, le CAR/ASP a lancé une étude pour analyser les différents systèmes d'inventaires, afin de dégager les points communs, les différences et proposer des mécanismes d'harmonisation. Une réunion de coordination avec les différents acteurs concernés est prévue durant le dernier trimestre 2005 pour finaliser les procédures à suivre. Une note d'information sur l'harmonisation de systèmes d'inventaires est présentée dans le document UNEP (DEC)/ MED WG.268/Inf.9.

4.2. Diffusion des données

Mise en place du CHM

A l'instar des différents Mécanismes de Centres d'Echange spécialisés (CHM) mis en place à l'échelle internationale, dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole ASP et suite aux recommandations des Parties Contractantes, le CAR/ASP a réalisé les études nécessaires à la mise en place d'un « Clearing House Mechanism » ou centre d'échange d'information, dédié à la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Ce CHM constituera le point nodal d'un réseau reliant entre eux, au niveau des différents pays méditerranéens, les points focaux nationaux ou CHM nationaux. Le CAR/ASP jouera le rôle de catalyseur, d'animateur et de coordinateur des activités de ce réseau.

Les ressources et services proposés par le dit CHM seront accessibles à travers un portail Internet qui devra constituer la partie formelle d'un réseau électronique dédié

à la biodiversité marine et côtière en Méditerranée reliant des communautés, des sources et des services d'information visant à :

- faciliter l'accès et l'échange, d'information, d'expériences et de technologies dans le domaine de la préservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée,
- promouvoir la coopération scientifique et technique,
- renforcer le travail en réseau des acteurs concernés par la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Une étude de conception et de mise en oeuvre du portail dudit CHM a été lancée. Une note d'information sur les résultats de cette étude est présentée sous la cote UNEP (DEC)/ MED WG.268/Inf.10.

Atlas dynamique

Suite à un accord avec le Programme Mer Régionale du PNUE, un Atlas Dynamique Méditerranéen basé sur un service Internet a été lancé dans le but de permettre la création de cartes à partir des données du système d'information géographique pour la Méditerranée (MedGIS). Les cartes créées peuvent également afficher des données partagées, présentes dans un serveur à distance, par l'établissement d'interconnexions. Le fonctionnement de l'atlas dynamique est décrit dans le doc. UNEP(DEC)/MEDWG.268/Inf.11.

Site Web du CAR/ASP

Suite à la recommandation des Parties contractantes, le CAR/ASP a lancé la refonte totale de son site web pour adopter une nouvelle structure et une nouvelle charte graphique. Le nouveau site inclut des facilités techniques pour sa mise à jour et des ressources à télécharger. La nouvelle adresse du site web est www.rac-spa.org.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Inventorier davantage de sites naturels d'intérêt pour la conservation en utilisant le FSD et les autres outils techniques adoptés par les Parties contractantes.
- Développer des CHM nationaux sur la biodiversité marine et côtière.
- Utiliser les Systèmes d'Information Géographique (SIG) comme outils de gestion et d'échange des données sur la biodiversité marine et côtière.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Assister les pays dans l'inventaire des sites naturels d'intérêt pour la conservation en utilisant le FSD
- Harmoniser le système d'inventaire utilisant le FSD avec le système Natura 2000/Emeraude et MedWet.
- Développer l'utilisation des Systèmes d'Information Géographiques pour la gestion et la diffusion des données sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.
- Améliorer et harmoniser les bases de données et les répertoires du CAR/ASP et les intégrer dans un système d'information (CHM) régional.
- Assister les pays pour assurer un bon niveau qualitatif et quantitatif de l'information relative à la biodiversité marine et côtière dans les centres d'échange (CHM) nationaux.

5. ACTIVITES RELATIVES AU TRANSFERT ET A L'ECHANGE DES CONNAISSANCES

5.1 Information et sensibilisation

Le CAR/ASP a publié 3 posters produits par l'ICRAM (Italie) sur le phoque moine, les tortues marines et les cétacés en 3 langues (arabe, français et anglais). Ces posters sont destinés à un large public et présentent les espèces, les menaces, leurs statuts de conservation et les instruments légaux internationaux assurant leur protection.

Le CAR/ASP a contribué à l'impression de la version arabe du Kit « mer méditerranée : source de vie » en collaboration avec MEDASSET. Ce kit est destiné à sensibiliser les écoliers de 6 à 12 ans.

5.2 Formation et renforcement des capacités

Actions de formation dans le cadre du projet MedMPA

Le manque de personnel qualifié étant l'une des contraintes auxquelles doivent faire face les pays de la Méditerranée du sud dans le domaine de la gestion des aires marines protégées, il était donc logique que le projet MedMPA dont le principal objectif est l'amélioration de la gestion de ces aires, comporte des activités de formation en tenant compte des besoins spécifiques de chaque pays. Les activités de formation qui ont été déployées par le projet sont les suivantes :

- Un atelier national de formation sur le développement du tourisme dans les aires protégées (Maroc) : Celui-ci s'est tenu à Rabat du 25 au 28 juin 2003 en présence de 25 participants.
- Un atelier national de formation sur les techniques de suivi des aires marines protégées (Tunisie) : cet atelier s'est déroulé à Tunis du 23 au 26 juin 2003 en présence de 19 participants.
- Un atelier national de formation sur la gestion des aires marines protégées (Algérie), qui s'est tenu au Parc National d'El Kala du 4 au 7 juillet 2004 en présence de 30 participants.
- Un séminaire de formation régional sur « La planification pour la gestion des aires marines protégées » qui s'est tenu dans le sud de la France et en Catalogne (Espagne) du 19 au 29 janvier 2004. Ce séminaire a comporté plusieurs visites de terrain et 16 participants appartenant à 11 pays méditerranéens (Algérie, Croatie, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie) ont bénéficié de cette formation.

Atelier de formation sur les Techniques d'inventaire et de cartographie

Le CAR/ASP a organisé un atelier de formation sur les techniques de cartographie des herbiers de posidonies. Cette session s'est déroulée à Vibo Valentia dans le Sud de l'Italie du 28 septembre 2003 au 5 octobre 2003. La formation avait été rendue

possible grâce à l'appui technique de la société coopérative NAUTILUS (Partenaire du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine depuis novembre 2003). Sept participants appartenant à quatre pays méditerranéens (Albanie, Chypre, Grèce et Tunisie) ont bénéficié de cette formation pratique, durant laquelle ils se sont notamment exercés sur les techniques modernes de cartographie des fonds marins (ROV, sonar latéral, échosondeur multi-faisceaux, etc.).

Conformément aux recommandations des Parties Contractantes, le CAR/ASP a organisé en novembre 2004, en collaboration avec le secrétariat de l'accord RAMOGE et la réserve marine de Portofino (Italie), une session de formation sur l'utilisation du FSD. Cette formation a porté sur les outils d'inventaires développés dans le cadre du PAM y compris sur l'utilisation du FSD et du manuel d'interprétation des habitats marins.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Promouvoir la formation de taxonomistes en invitant les universités et institutions concernées à encourager la spécialisation post-universitaire en taxonomie et en instaurant des systèmes de coopération nationaux et/ou bilatéraux afin d'inciter les étudiants à se spécialiser en taxonomie (bourses, subventions, etc.).

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le secrétariat (CAR/ASP) à :

- Développer une session de formation sur l'application du SIG à la biodiversité
- Développer une session de formation sur la cartographie des biotopes marins avec utilisation de l'imagerie aérienne et satellitaire.

6. PROGRAMME D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LA REGION MEDITERRANEENNE (PAS BIO)

Préparation de la mise en œuvre du PAS BIO

Après l'adoption du programme PAS BIO par les Parties contractantes à la convention de Barcelone (Catane, 2003) et conformément aux recommandations, un document de projet a été élaboré par le CAR/ASP pour le lancement du PAS BIO, (plus particulièrement pour l'exécution de la phase préparatoire), et envoyé à MEDU et au FEM Nairobi, en mars 2004.

Suite à la demande de la Délégation de Serbie Monténégro et en accord avec une recommandation de la 13^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a nommé deux Consultants nationaux et un Consultant international pour la préparation du rapport et des plans d'action nationaux sur des questions spécifiques de biodiversité, ce qui a permis son incorporation au PAS BIO.

Le CAR/ASP a contribué à l'amendement de la proposition du projet FEM «le Partenariat Stratégique Proposé pour la Méditerranée avec accent particulier sur la Mer Adriatique», (Athènes, 22 au 23 juin 2004).

Le CAR/ASP a joué un rôle actif lors de la réunion chargée d'examiner l'état d'avancement du Partenariat Stratégique FEM pour l'écosystème de la mer Méditerranée (Trieste, Italie, du 11 au 12 octobre 2004). Suite à cette réunion, il a été convenu que la mise en œuvre du PASBIO serait renforcée avec, si possible une contribution du volet « biodiversité » du FEM.

Une composante régionale, «Mise en œuvre des actions convenues pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières» pourrait être mise en œuvre en 2005 par un FEM PDF-B.

Après la réunion de Trieste, le CAR/ASP a contribué à la finalisation de la demande du PNUE/FEM pour la préparation de la proposition «Projet Régional dans le cadre du Partenariat Stratégique» et est intervenu plusieurs fois dans ce processus en préparant les deux sous-composantes 2.4 et 2.5 qui sont respectivement : «L'identification et le développement d'activités spécifiques pour que les stratégies de protection de la biodiversité mettent en application le PAS BIO et les PAN connexes » et « La définition d'activités spécifiques pour la mise en application du PAS BIO se rapportant à la conservation et à la gestion durable des poissons et des invertébrés vulnérables ou en danger», en collaboration avec le WWF et la FAO.

En outre, cinq études ont été préparées se focalisant sur des actions nationales et régionales concrètes et seront soumises à d'autres bailleurs de fonds. Une de ces études a été préparée pour le FEM français, selon les propositions faites par les Représentants du Gouvernement Français pendant la réunion des PFN (Marseille, juin 2003) et la réunion des Parties contractantes (Catane, novembre 2003).

Les documents (y compris le document PAS BIO) élaborés dans le cadre du Projet PAS BIO ont fait l'objet de plusieurs présentations, discussions et diffusion au cours des manifestations suivantes :

- Atelier pour les journalistes environnementaux Méditerranéens sur la Biodiversité dans la Région Méditerranéenne, 11-13 mars 2004, Nicosie, Chypre
- 4ème Congrès Mondial de la pêche, Canada, du 2 au 6 mai 2004
- 10ème Réunion de l'Organe Subsidaire Chargé de fournir des Avis Scientifiques et Techniques SBSTTA, (CBD), Bangkok, 7-11 2005 février 2005
- Atelier international sur les aires marines et côtières protégées, Meknès, Maroc, 23-25 mars 2005
- MEDITERRE 2005 – Foire des Parcs Méditerranéens, Troisième édition – Brindisi, Italie 3-6 mars 2005.

Le document PAS BIO a été traduit en espagnol et en arabe et présenté lors de la 13^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes. Les versions française et anglaise ont été éditées.

Nouveaux axes de travail proposés dans le cadre du PAS BIO

Puisque la plupart des actions entreprises par le CAR/ASP entrent dans le cadre du PAS BIO, le CAR/ASP travaille à l'intégration de quelques actions prioritaires du PAS BIO (régionales et nationales), dans son programme pour le prochain exercice biennal.

- Programme de travail sur le coralligène en Méditerranée
- Programme de travail sur l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée

Ces deux programmes sont présentés respectivement dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.268/10 et UNEP(DEC)/MED WG.268/11.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

- Inviter les institutions nationales et régionales à collaborer à la mise en œuvre du PAS BIO.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à :

- Intégrer le PAS BIO dans son programme d'activité pour la prochaine période biennal.
- Proposer des projets et rechercher des financements permettant la mise en œuvre effective du PAS BIO.

- Elaborer un programme de travail sur la préservation du coralligène en Méditerranée et le soumettre pour examen et adoption par la prochaine réunion ordinaire des Parties Contractantes à la convention de Barcelone, après avis des points focaux nationaux pour les ASP.
- Engager une concertation sur les modalités d'application des principes d'Addis-abeba (adoptés dans le cadre de la CDB) en Méditerranée en vue d'améliorer les capacités des pays méditerranéens à mettre en œuvre des pratiques d'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.

7. AUTRES ACTIVITES

Critères communs pour le choix des espèces à inclure ou à exclure des Annexes II et III au Protocole ASP

Tenant compte des procédures pour modifier les annexes de la Convention de Barcelone et les annexes de ses protocoles, ainsi que les procédures similaires dans le cadre d'autres conventions/organismes internationaux pour établir et modifier la liste des espèces mises en danger/menacées, le CAR/ASP a élaboré des critères communs pour le choix des espèces à inclure ou à exclure des annexes II et III du protocole de ASP. Le processus entrepris est présenté dans le document UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.13.

Le document sur les critères communs (UNEP(DEC)/MED WG.268/9) est présenté à la Septième réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP, afin d'être soumis aux Parties Contractantes pour adoption.

L'amendement des Annexes implique qu'après plusieurs années, les listes existant dans le protocole soient différentes des listes originales, sans que l'origine de ces changements soit clairement reflétée dans le texte du Protocole ASP. Le problème peut être résolu en annexant les éventuels critères adoptés au protocole ASP dans une nouvelle Annexe IV.

Le document sur les critères a été préparé en format légal semblable à celui utilisé dans le protocole ; ainsi, il pourrait devenir l'Annexe IV du protocole si les Parties le décident. Dans ce cas, la prochaine réunion des Parties contractantes devra prévoir une conférence des plénipotentiaires pour leur permettre de décider si une nouvelle annexe doit être ajoutée au Protocole ASP.

Initiative méditerranéenne sur la taxonomie

Le besoin de développer la taxonomie comme outils d'appui au programme de conservation de la biodiversité a été souligné au niveau mondial à plusieurs reprises. Le CAR/ASP joue un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre de l'initiative méditerranéenne sur la taxonomie et à ce titre a démarré des actions concrètes :

Organisation d'ateliers thématiques

Afin de promouvoir l'organisation d'ateliers thématiques en taxonomie et permettre les échanges entre taxonomistes méditerranéens, le CAR/ASP a co-organisé avec NAFRINET « le réseau Nord africain de taxonomie » le premier atelier national de taxonomie à Tunis, du 9 au 10 décembre 2003. Les principaux résultats de cet atelier ont concerné :

- L'évaluation des ressources humaines en taxonomistes et l'estimation des besoins,
- L'évaluation de l'état des collections existantes et l'estimation des besoins.

Publication de guides taxonomiques

Le CAR/ASP fournit un appui financier au Centre National des Sciences Marines du Liban pour la publication d'un catalogue sur les ciliés loriqués (tintinnides) des eaux côtières libanaises.

Promotion des formations post-universitaires en taxonomie

Grâce à l'appui technique du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et plus particulièrement le département «Milieux et Peuplements aquatiques», une étudiante de la faculté des Sciences de Tunis sera soutenue par le CAR/ASP pour effectuer un stage en biologie marine, pour apprendre la technique d'identification des Ascidies, dans le cadre de la préparation de sa thèse.

Les activités de formation, individuelle ou dans le cadre de stage, seront poursuivies et soutenues par le CAR/ASP au cours du second semestre 2005.

Dans le cadre du recensement des besoins nationaux, le CAR/ASP prépare en collaboration avec Bionet-international (Réseau global pour la Taxonomie) un questionnaire destiné à mettre en évidence les lacunes et les besoins des pays méditerranéens dans le domaine de la taxonomie.

Utilisation des indicateurs de la biodiversité marine et côtière

Afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs de la biodiversité marine et côtière aux niveaux régional et national et sur la base d'une analyse bibliographique et en particulier des travaux et des méthodes développées par la convention sur la diversité biologique (CDB), le CAR/ASP a mené des études de cas pour valider l'application de ces indicateurs dans la région méditerranéenne. Les résultats de cette étude figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.14.

Recommandations proposées

Recommandations aux Parties contractantes

Inviter les Parties à :

- Adopter les critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être incluses ou exclues des Annexes II et III du Protocole ASP.
- Inscrire la taxonomie parmi les thèmes prioritaires et soutenir et promouvoir les études post-universitaires.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

Inviter le Secrétariat à :

- Préparer, sur la base des critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être incluses ou exclues des Annexes II et III du Protocole ASP, des propositions d'amendements des deux listes d'espèces annexées au Protocole. A cet effet, le CAR/ASP pourra collaborer avec l'UICN et notamment sa Commission pour la conservation des espèces.
- Créer deux groupes de travail pour évaluer les guides taxonomiques disponibles pour la faune et la flore marines et côtière méditerranéennes et proposer un programme de travail pour la réalisation de nouveaux guides et/ou la mise à jour des guides existants.
- Organiser un atelier méditerranéen sur les collections de référence d'espèces marines et côtières en Méditerranée.
- Prendre contact avec les services universitaires et les Institutions concernés dans quelques pays de la région, pour les sensibiliser à inscrire la taxonomie parmi les priorités dans la sélection des sujets de Mastères et de thèses et dans l'attribution des bourses d'études.

ANNEXE I

Grandes lignes des activités que le CAR/ASP propose aux Parties contractantes pour la période 2006 – 2007 et budget correspondant (x1000 euros)

Activités	2006	2007
Collecte de données et assistance aux pays pour la préparation d'inventaires d'espèces et de sites d'intérêt pour la conservation	50	25
Assistance aux pays pour l'établissement et la gestion d'aires spécialement protégées	50	25
Elaboration et diffusion de données relatives à la biodiversité, sa conservation et son utilisation durable (CHM)	20	20
Initiative méditerranéenne de taxonomie	50	15
Plans d'Action	124	76
Elaboration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière	50	50
Sessions de formations sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel	40	40
Amendements des Annexes du Protocole ASP	12	20
Programme de travail sur le coralligène en Méditerranée	-	-
Programme de travail sur l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	-	-
Huitième réunion des points focaux nationaux pour les ASP	-	65
Total(1)	396	336

(1) ce total n'inclut pas de montant pour les PAC